



RENFORCEZ VOTRE EQUIPE DE RECHERCHE GRACE AU VOLONTARIAT SCIENTIFIQUE CHERCHEUR

Mis en place par le gouvernement français, le VOLONTARIAT INTERNATIONAL permet aux jeunes filles et garçons, de moins de 29 ans, français ou ressortissants de l'espace économique européen d'effectuer un travail de recherche à l'étranger, sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères français et des services de l'ambassade de France.

CANDIDATS CONCERNES

Les étudiants en stage de fin d'études, DEA, thèse, PHD... et les jeunes diplômés.

Ils s'inscrivent sur le site du Centre d'Information sur le Volontariat International "CIVI" (www.civiweb.com) avant leur 28ème anniversaire et peuvent ainsi répondre aux offres proposées par votre université et publiées par le ministère des Affaires étrangères français



Aujourd'hui plus de 4 000 candidats se déclarent intéressés par une mission de recherche en laboratoire.

STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil est obligatoirement un laboratoire d'université, un centre de recherche, une association ou un institut public. Les établissements privés sont exclus de cette procédure.

DUREE DE LA MISSION

La durée est modulable, elle va de 6 à 24 mois, renouvelable 1 fois dans la limite des 24 mois.

COMMENT RECRUTER VOTRE CHERCHEUR?

3 possibilités s'offrent à vous :

- 1°) L'ambassade de France par le biais du ministère des Affaires étrangères français permet à tout laboratoire souhaitant accueillir un chercheur de publier une annonce sur le site du CIVI. Celle-ci indiquera en quelques lignes le projet de recherche proposé et l'adresse e-mail du professeur en charge du recrutement. Téléchargez le formulaire de publication de l'offre sur le site de l'Ambassade de France (www.france-science.org)
 - Dès publication, la référence de l'annonce est communiquée au professeur par l'ambassade de France, celui ci recevra directement les CV des candidats et sélectionnera le profil le plus pertinent.
- 2°) En fonction de sa spécialisation ou de vos intérêts de recherche, le candidat scientifique chercheur peut personnellement faire acte de candidature pour proposer de se joindre à votre équipe.
- 3°) Dans le cadre d'accords de partenariat signés entre votre université et des universités françaises ou européennes, vous pouvez accueillir un étudiant souhaitant intégrer votre équipe de recherche dans le cadre de son stage de fin d'études.

COMMENT LE FINANCER?

Le financement peut être pris en charge par :

- 1 Votre université
- 2 Une entreprise française
- 3 Les deux (université/entreprise) à la condition qu'il n'y ait, face aux autorités françaises, **qu'un seul organisme payeur**.

L'organisme qui finance le séjour du volontaire doit prendre à sa charge :

- L'indemnité mensuelle fixée par les autorités françaises en fonction du pays d'affectation
- Les frais de transport aller et retour du volontaire + 150 kg de bagages (en fret).
- La protection sociale (à la charge du Ministère des Affaires Etrangères français si le volontaire est financé par votre laboratoire, sinon à la charge de l'entreprise française)

CONSTITUEZ LE DOSSIER SCIENTIFIQUE

En fonction du financement choisi, votre université ou l'entreprise française adressera au Conseiller pour la science et la technologie de l'ambassade de France les documents suivants :

Financement par l'établissement d'accueil :	<u>Financement par une entreprise française</u> :
 1 curriculum vitae en français 1 projet de recherche (1 à 2 pages en français) Le formulaire "Offre de poste Volontaire Civil" et la lettre d'engagement financier (*), remplis et signés par le responsable de l'établissement d'accueil. 1 lettre de "parrainage" émanant de l'université, de l'école d'ingénieur ou des services de recherche d'une entreprise française présentant le cadre et l'intérêt scientifique de cette recherche 	*- effectuer les démarches pour l'obtention du visa *- autoriser le candidat à participer à l'amélioration des échanges entre les communautés scientifiques

(*) Ces documents sont disponibles au service scientifique de l'Ambassade de France ou au Ministère des Affaires Etrangères français (Annie DEVAUX-CALVARY) ou sur le site du CIVI.

Le dossier complet doit être adressé au service scientifique de l'ambassade de France 3 mois avant la date de début de volontariat pour agrément du Conseiller scientifique. Celui-ci le transmettra ensuite au ministère des Affaires étrangères français chargé d'assurer la mise en route et le suivi administratif du volontaire.

CONTACTS	
	Ministère des Affaires Etrangères Annie DEVAUX-CALVARY annie.calvary@diplomatie.gouv.fr

Pour en savoir plus:

http://www.civiweb.com/default.asp?action=ressources&rub=stat&art=alv_rech_scientifiqueschercheurs_en